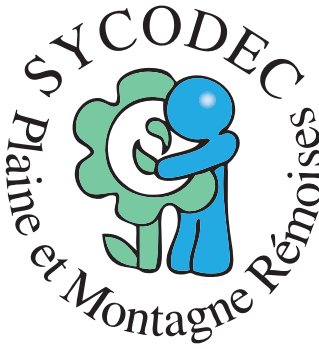




Rapport Annuel

Année 2010

Prix et qualité du service public
d'élimination des déchets



Sycodec Plaine et Montagne Rémoises

BP 58 - 51500 Rilly-la-Montagne

Tél. : 03 26 05 40 78 Fax. : 03 26 05 40 79

www.sycodec.fr

CHAPITRE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. Le Sycodec Plaine et Montagne Rémoises : carte d'identité	1-2
2. Organisation générale	3-6
2.1 Compétences	3
2.2 Fonctionnement administratif	3
2.3 La collecte des déchets en porte à porte	4
2.4 La collecte des déchets en apport volontaire	5-6
2.5 La redevance spéciale pour les professionnels	7
2.6 La labellisation du service collecte	7

CHAPITRE II : INDICATEURS TECHNIQUES

1. Schéma général de l'élimination des déchets	8
2. La collecte des déchets ménagers	9-13
2.1 Les tonnages collectés en porte à porte et dans les bornes à verre	9
2.2 Les ordures ménagères résiduelles	10
2.3 La collecte sélective	11-12
2.4 Les taux de refus par secteur	13
3. La collecte des déchets en déchèterie	14-17
3.1 Les tonnages collectés	14
3.2 Les déchets banals	15
3.3 Les déchets dangereux des ménages	16
3.4 La fréquentation des déchèteries	17
4. Bilan des tonnages collectés	18

CHAPITRE III : INDICATEURS FINANCIERS

1. Bilan des charges et produits par type de collecte	19-20
2. Détail des coûts de traitement par type de collecte	21
2.1 Les déchets collectés en porte à porte	21
2.1 Les déchets collectés en déchèterie	21
3. Principaux investissements réalisés en 2010	21
4. Synthèse des coûts du service	22

CHAPITRE IV : COMMUNICATION

1. La collecte sélective	23-24
1.1 Les actions de proximité	23
1.2 Les animations scolaires	24
1.3 Les outils de communication	24
2. La prévention des déchets	25
2.1 Le compostage domestique	25
2.2 La redevance spéciale pour les professionnels	25

CHAPITRE V : BILAN ET PERSPECTIVES

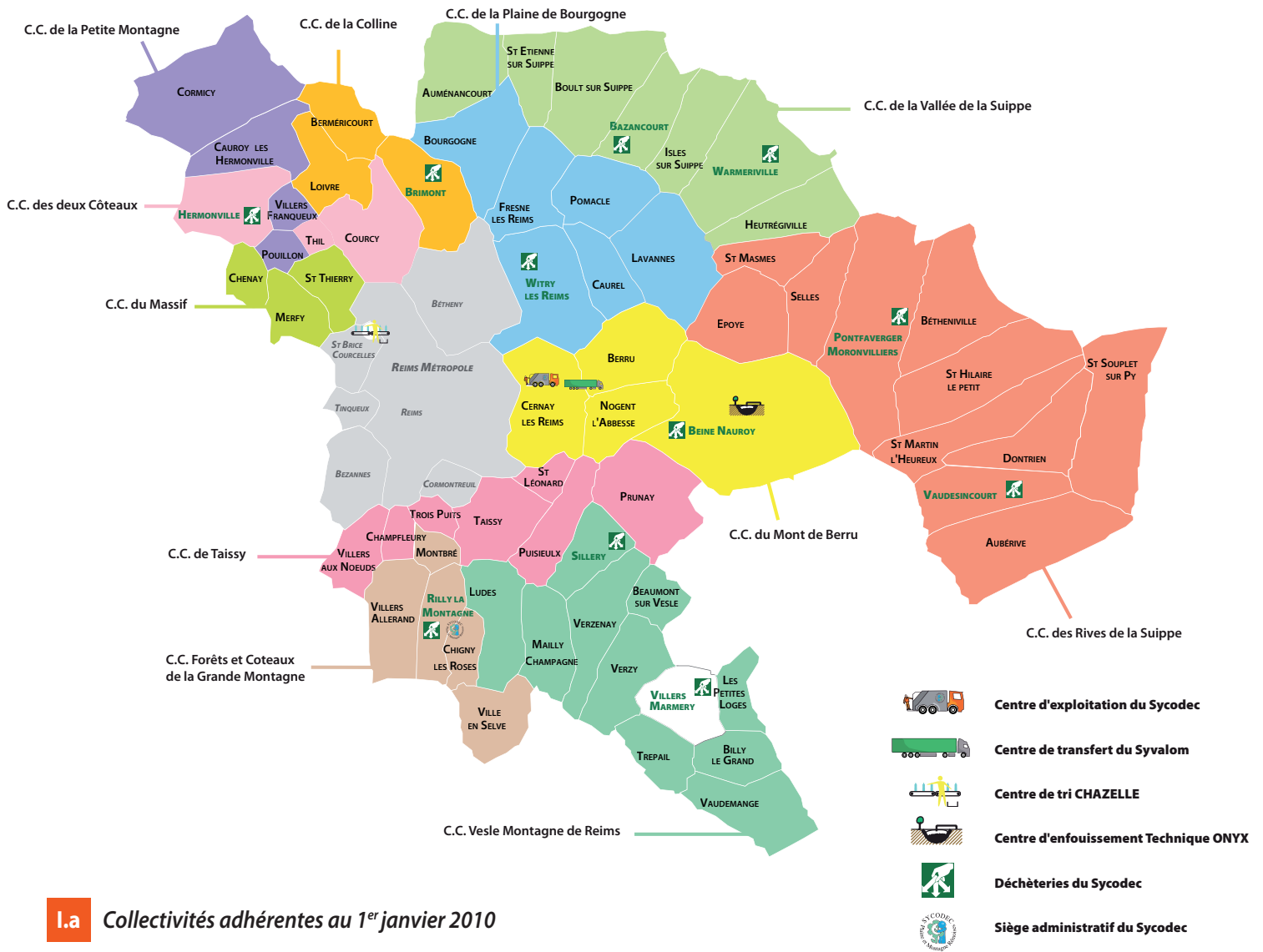
26-27

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CET	Centre d'Enfouissement Technique
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (seringues...)
D.E.E.E	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
D.D.M	Déchets Dangereux des Ménages (Batteries, DASRI, DMS, huiles, piles...)
D.M.S	Déchets Ménagers Spéciaux (peintures, solvants, produits de bricolage...)
E.L.A	Emballages pour Liquides Alimentaires (briques alimentaires)
EMR	Emballages Ménagers Recyclables (petits cartons)
OMr	Ordures Ménagères Résiduelles
P.E.T	Polyéthylène Téréphtalate (bouteilles transparentes)
P.E.H.D	Polyéthylène Haute Densité (flacons et bouteilles opaques)
SYCODEC	SYndicat mixte de COLlecte des DEChets
SYVALOM	SYndicat de VALorisation des Ordures Ménagères de la Marne
T.G.A.P	Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Chapitre I

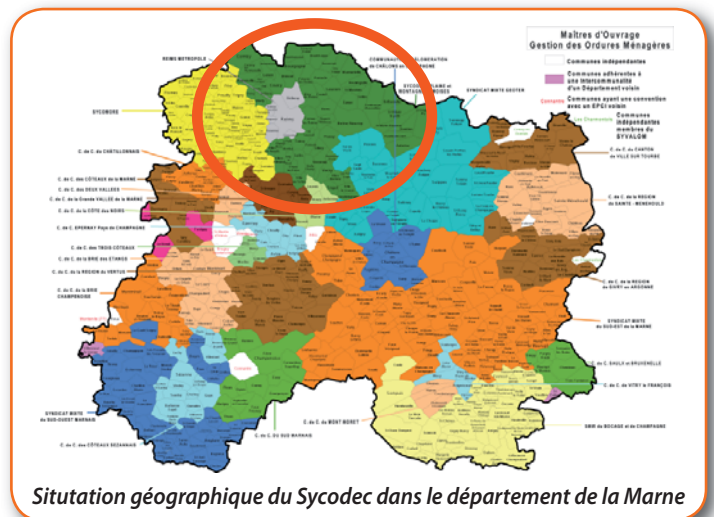
Présentation générale du service

1. LE SYCODEC PLAINE ET MONTAGNE RÉMOISES : CARTE D'IDENTITÉ



1.a Collectivités adhérentes au 1^{er} janvier 2010

- ▶ **64 COMMUNES**
- ▶ **47 136 HABITANTS** ⁽¹⁾
- ▶ 74 617 hectares (Grande Couronne Est Rémoise)
- ▶ **3% D'HABITATS COLLECTIFS**



⁽¹⁾ Population au 1^{er} janvier 2010 tenant compte du recensement INSEE 1999 et des recensements complémentaires parus au Journal officiel

<i>Collectivités adhérentes</i>	<i>Nombre de communes</i>	<i>Population 2009</i>	<i>Population 2010</i>	<i>Variation 2009/2010</i>	<i>% population 2010 / population totale</i>
Communauté de Communes de la Colline	3	1 701	1 710	0,5 %	4 %
Communauté de Communes des Deux Côteaux	3	2 760	2 635	-4,5 %	6 %
Communauté de Communes Forêts et Côteaux de la Grande Montagne	5	2 958	2 952	-0,2 %	6 %
Communauté de Communes du Massif	3	1 547	1 557	0,6 %	3 %
Communauté de Communes de la Petite Montagne	4	2 531	2 580	1,9 %	5 %
Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne	6	7 668	7 667	0 %	16 %
Communauté de Communes du Mont de Berru	4	3 314	3 331	0,5 %	7 %
Communauté de Communes des Rives de la Suippe	11	4 693	4 765	1,5 %	10 %
Communauté de Communes de Taissy	7	4 357	4 445	2 %	10 %
Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe	7	7 779	7 859	1 %	17 %
Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims	10	7 084	7 077	0 %	15 %
Commune de Villers-Marmery	1	560	558	0 %	1 %
Population totale	64	46 952	47 136	0,4 %	

I.b *Population des collectivités adhérentes*

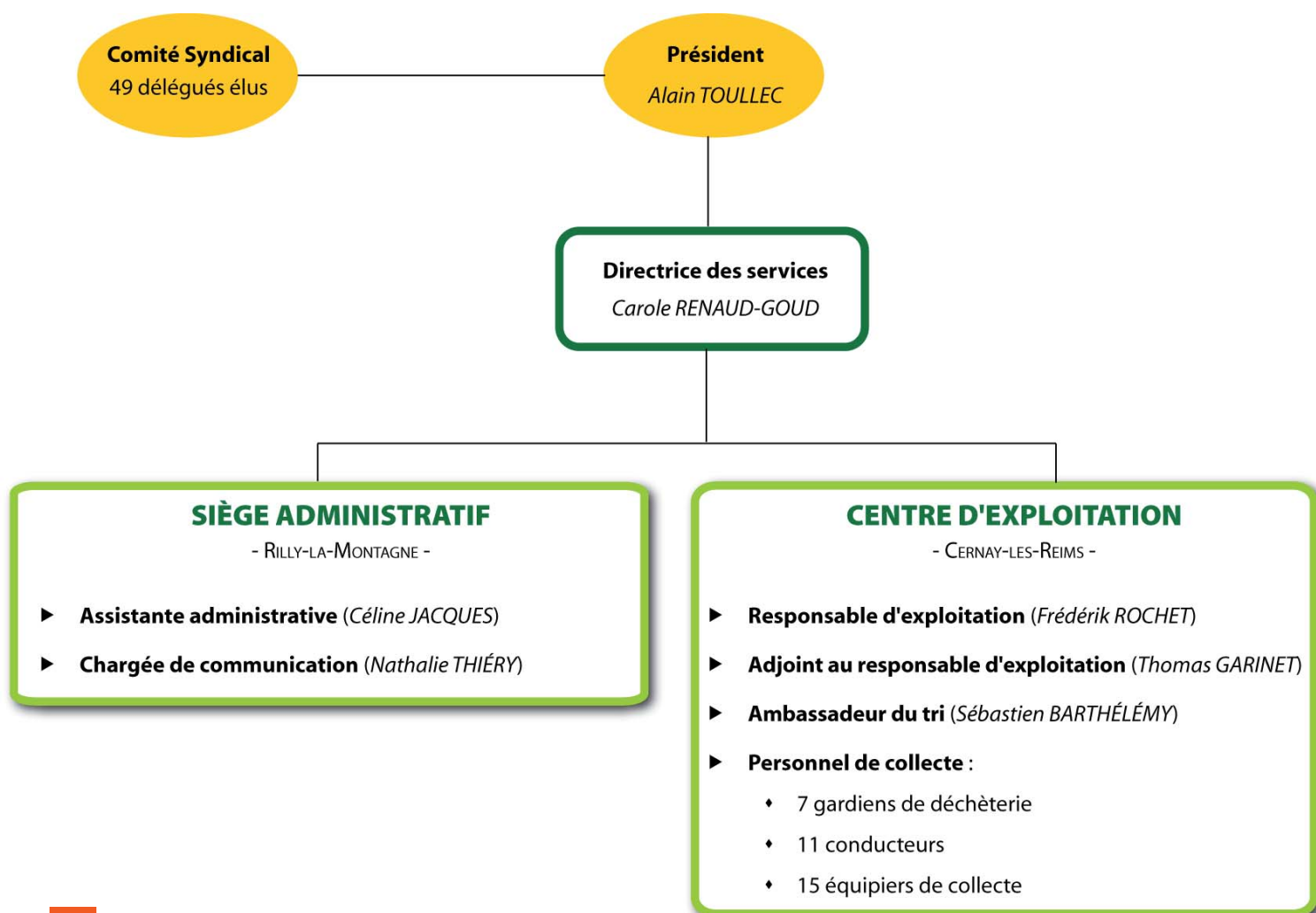
2. LE SYCODEC PLAINE ET MONTAGNE RÉMOISES : ORGANISATION

2.1 COMPÉTENCES

Le Sycodec a pour compétence unique la gestion des déchets ménagers et assimilés (collecte et traitement).

- La collecte des déchets en porte à porte, en apport volontaire et dans les déchèteries est assurée en direct par le Sycodec (régie), sans passer par un prestataire privé ;
- La compétence traitement des ordures ménagères résiduelles est transférée au Syndicat Départemental (SYVALOM) qui gère l'usine d'incinération ;
- Le traitement des emballages, des papiers et des déchets des déchèteries est assuré par des prestataires privés.

2.2 FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF



I.C Organigramme au 1^{er} janvier 2010

2.4 LA COLLECTE DES DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE

2.4.1 La collecte du verre

Des points d'apport volontaire du verre sont disponibles dans chaque commune et dans les 11 déchèteries du Sycodec.

L'enlèvement des bornes à verre est assuré en régie par le Sycodec.

Les bornes à verre sont vidées tous les 15 jours.

2.4.2 La collecte en déchèterie

Le Sycodec gère l'exploitation des 11 déchèteries réparties sur le territoire.

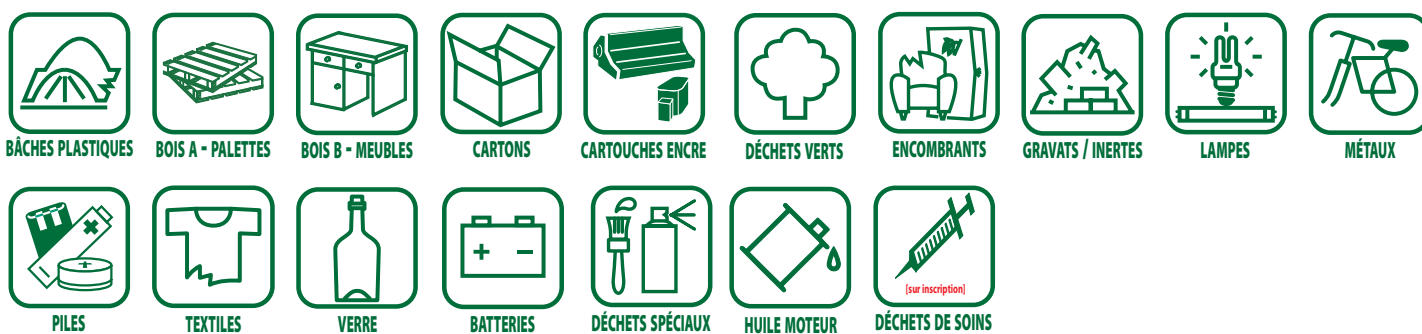
L'accès est gratuit pour les particuliers et professionnels des communes adhérentes **titulaires de la carte d'accès aux déchèteries** délivrée par le Sycodec.

Les usagers peuvent accéder à l'ensemble des déchèteries du territoire dans la limite de 1m³ de déchets déposé par jour (250kg pour les gravats).

Le dépôt des déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants...) est réservé exclusivement aux particuliers.

Le dépôt des déchets de soins piquants et coupants est réservé exclusivement aux particuliers après inscription auprès du Sycodec.

→ Les déchets acceptés en déchèterie



→ Les déchets refusés en déchèterie



2.5 LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR LES PROFESSIONNELS

Le comité syndical, au vu du tissu économique local, a décidé (délibération du 20/12/2007) qu'à partir du 1^{er} janvier 2009, les professionnels (artisans, commerçants, entreprises...) collectés par le Sycodec et produisant plus de 660 litres de déchets ménagers et assimilés par semaine devront s'acquitter de la redevance spéciale sur les déchets ménagers.

La redevance spéciale est assise sur les volumes de déchets assimilables aux déchets ménagers collectés en porte à porte en tenant compte :

- du volume de bacs fournis,
- de la fréquence de la collecte,
- du nombre de semaines d'activités dans l'année,
- du tarif au litre de la collecte et du coût de traitement de l'année en cours,

↳ Le volume de déchets destiné au tri n'est pas pris en compte dans le calcul de la redevance spéciale.

Une réduction forfaitaire de 593 €, correspondant à un bac de 660 Litres (fourniture, collecte et traitement) est directement déduite de la facture, pour tenir compte des éventuels taxes et impôts déjà acquittés auprès des collectivités concernées.

- Tarif de collecte et traitement fixé par délibération du comité syndical du 09/10/2008 : 120 € la tonne de déchets ménagers assimilés (bac bordeaux)
- Base pour le calcul du tonnage annuel collecté : un bac de 660 litres = 0,12 tonnes.

2.6 LABELLISATION DU SERVICE COLLECTE

En 2010, le Sycodec a obtenu le label QUALIPLUS, décerné par l'ADEME et ECO-EMBALLAGES, qui récompense les collectivités pour leur gestion de la collecte des déchets.

La labellisation comprend deux niveaux de label de qualité croissante :

- Niveau 1, Label qualité collecte QUALITRI, obtenu par le Sycodec en 2007
- Niveau 2, Label qualité collecte QUALIPLUS

Les critères de labellisation sont regroupés autour de quatre axes représentatifs des objectifs de collecte :

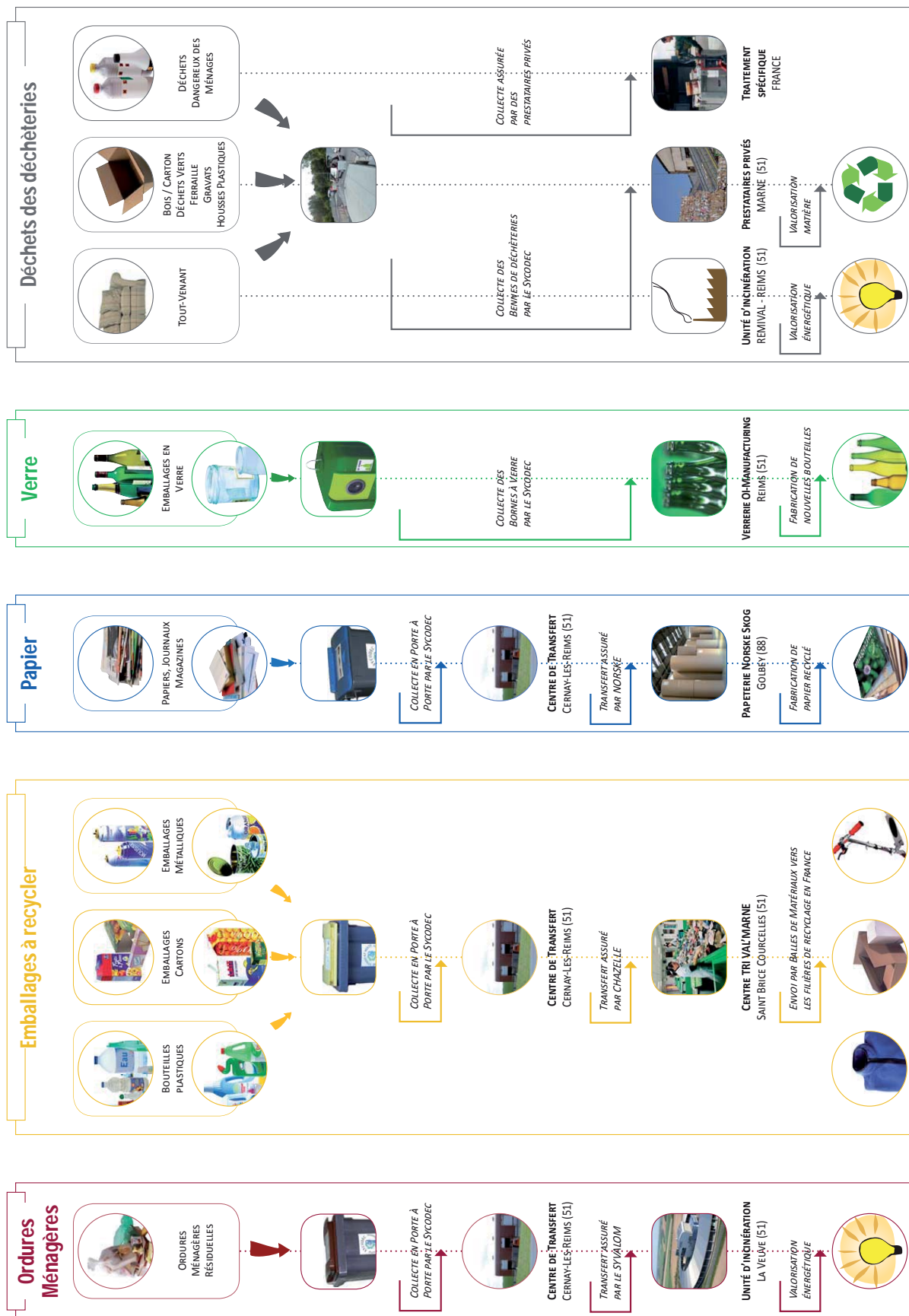
1. **Service** : satisfaire les usagers,
2. **Economie** : maîtriser les coûts,
3. **Environnement** : améliorer les performances et réduire les impacts environnementaux,
4. **Social** : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.



Chapitre II

Indicateurs techniques

1. SCHÉMA GÉNÉRAL DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



2. LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

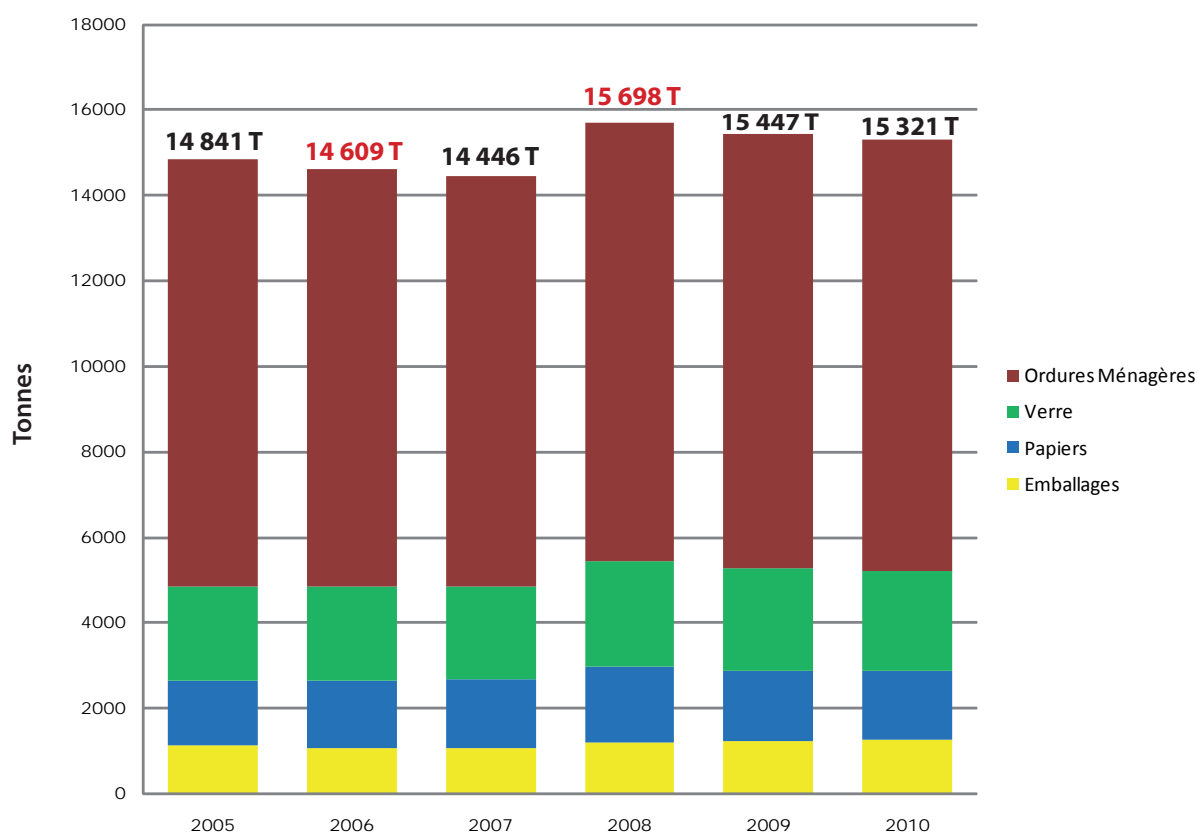
2.1 LES TONNAGES COLLECTÉS EN PORTE À PORTE ET DANS LES BORNES À VERRE

En 2010, le Sycodec a collecté **15 321 tonnes de déchets ménagers**, soit **325 kg/hab.** (population de référence 2010 : 47 136)

- **13 008 tonnes en porte à porte** (ordures ménagères du bac bordeaux, emballages du bac jaune, papiers du bac bleu) soit **276 kg/hab.** ;
- **2 313 tonnes de verre⁽¹⁾** en apport volontaire soit **49 kg/hab.**

On constate une diminution générale des tonnages de déchets ménagers collectés (-0,8 %) entre 2009 et 2010.

- **66% valorisation énergétique (OMr incinérées)**
- **34% valorisation matière (déchets recyclés)**



II.b Évolution des tonnages de déchets ménagers collectés



Dates importantes

- **2006** : démarrage de la collecte en régie par le Sycodec
- **2008** : adhésion de la Communauté de communes de TAISSY (5 communes, 4 445 habitants)

⁽¹⁾ Tonnage collecté dans les bornes à verre des communes et en déchèteries.

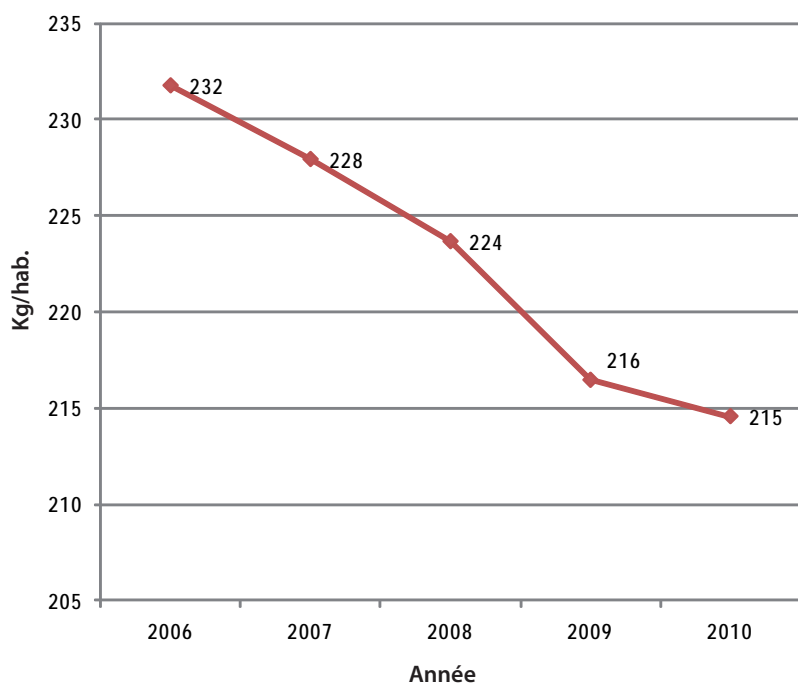
2.2 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Les **OMr** sont collectées en **porte à porte** dans le **bac bordeaux** une fois par semaine. Elles sont déposées par le SYCODEC au centre de transfert du SYVALOM, situé à proximité du centre d'exploitation du SYCODEC à CERNAY-LES-REIMS (51). Le SYVALOM se charge ensuite de les acheminer vers l'usine d'incinération départementale à LA VEUVE, près de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (51).



Tonnage collecté en 2010	Evolution tonnage collecté 2009/2010	Ratio en kg/hab.	Evolution 2009/2010 en kg/hab.
10 114	-0,5 %	215	- 1 %



La diminution du tonnage collecté par habitant se poursuit en 2010. Plusieurs facteurs expliquent cette baisse :

- La vente de composteurs domestiques (1 444 depuis 2008) ;
- La redevance spéciale pour les professionnels, qui les incite à améliorer leur tri et réduire leurs déchets ;
- L'implication des équipes de collecte et les suivis réguliers effectués par nos ambassadeurs du tri.

II.c Évolution de la production des OMr en kg/hab.

2.3 LA COLLECTE SÉLECTIVE

i Les **emballages recyclables** sont collectés en **porte à porte** dans le **bac jaune** une fois par semaine, puis déposés par le SYCODEC au centre de transfert d'AURÉADE situé à CERNAY-LES-REIMS (51). Ils sont ensuite repris par la société CHAZELLE pour être triés à SAINT-BRICE-COURCELLES (51). Chaque catégorie de matériaux recyclables est envoyée par balle compactée dans une filière de recyclage spécifique.



Tonnage collecté en 2010	Evolution tonnage collecté 2009/2010	Ratio en kg/hab.	Evolution 2009/2010 en kg/hab.
1 253	2 %	26	-

i Les **papiers, journaux, magazines** sont collectés en **porte à porte** dans le **bac bleu** une fois par semaine en même temps que les bacs jaunes (camion bi-compartmenté). Ils sont ensuite déposés par le SYCODEC au centre de transfert d'AURÉADE situé à CERNAY-LES-REIMS (51) puis repris par la papeterie NORSKE SKOG à GOLBEY (88) en vue du recyclage.

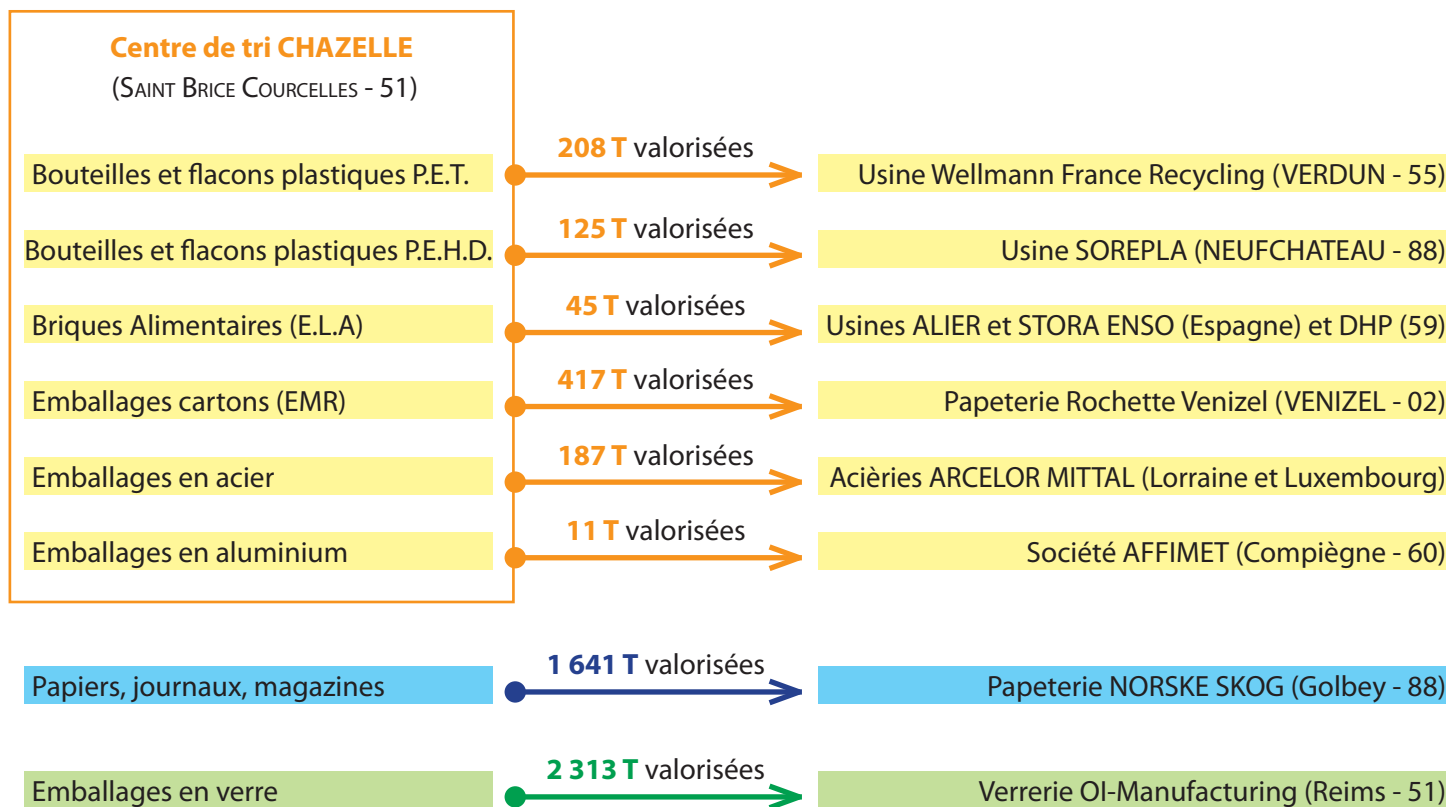


Tonnage collecté en 2010	Evolution tonnage collecté 2009/2010	Ratio en kg/hab.	Evolution 2009/2010 en kg/hab.
1 641	- 1 %	35	-

i Les **emballages en verre** sont collectés tous les 15 jours dans les 191 **bornes à verre** situées dans les communes et en déchèteries. Le verre est déposé par le SYCODEC à la verrerie OI-Manufacturing à REIMS (51) en vue du recyclage.

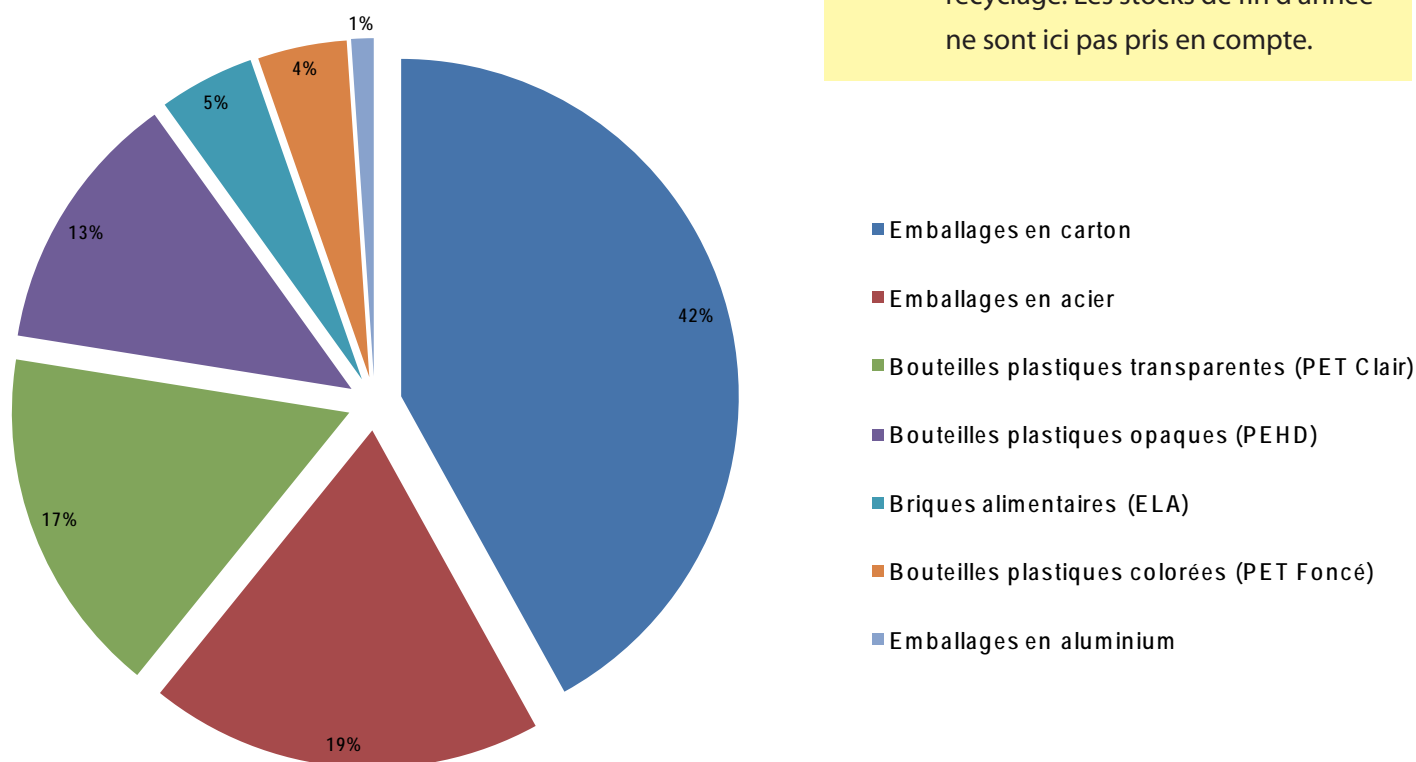


Tonnage collecté en 2010	Evolution tonnage collecté 2009/2010	Ratio en kg/hab.	Evolution 2009/2010 en kg/hab.
2 313	- 4 %	49	- 4 %



II.d Les filières de valorisation des emballages recyclables

i Le **tonnage valorisé** correspond aux tonnes **expédiées par le centre de tri** aux filières de recyclage. Les stocks de fin d'année ne sont ici pas pris en compte.



II.e Répartition des emballages triés au centre de tri

2.4 LES TAUX DE REFUS PAR SECTEUR

Chaque mois, des caractérisations sur les tonnages d'emballages collectés sont effectuées au centre de transfert en présence d'une personne représentant le SYCODEC. Un échantillon du contenu des bacs jaunes est analysé, sur un secteur de collecte choisi, afin d'en déterminer la composition et repérer les erreurs de tri. Ces erreurs de tri, dues principalement à la présence d'emballages plastiques (pots, barquettes, boîtes, films et sacs) sont exprimées en pourcentage par rapport au tonnage de l'échantillon analysé, ce qui correspond au «taux de refus».

■ **Taux de refus
2010 : 8 %**

Secteurs analysés	Taux de refus
• Saint Léonard, Taissy	15 %
• Epoye, Heutrégiville, Pontfaverger, Saint Masmès, Selles	12 %
• Isles-sur-Suippe, Pomacle, Warmeriville	11 %
• Bétheniville, Dontrien, Saint Hilaire le Petit, Saint Martin l'Heureux, Saint Souplet sur Py	10 %
• Caurel, Lavannes, Witry-les-Reims	7 %
• Billy le Grand, Les Petites Loges, Vaudemange, Verzy, Villers Marmery	6 %
• Beaumont sur Vesle, Prunay, Sillery	6 %
• Cauroy-les-Hermonville, Cormicy, Hermonville	5 %
• Ludes, Mailly Champagne, Verzenay, Ville en Selve	5 %
• Bazancourt	5 %
• Bermericourt, Brimont, Courcy, Loivre	4 %
• Auménancourt, Bourgogne	4 %

3. LA COLLECTE DES DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE

3.1 LES TONNAGES COLLECTÉS

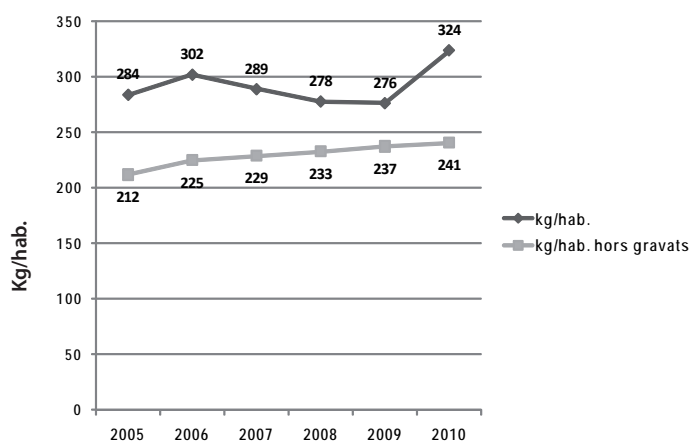
- 27 % incinération (tout-venant)
- 30 % compostage (déchets verts)
- 43 % valorisation matière

En 2010, le Sycodec a collecté **15 700 tonnes de déchets en déchèterie**, soit **324 kg/hab.** (population de référence 2010 : 48 479)

- **15 592 tonnes de déchets banals** (cartons, housses plastiques, déchets verts, tout-venant, ferraille, gravats) soit 322 kg/hab. ;
- **108 tonnes de déchets dangereux des ménages** (déchets ménagers spéciaux, piles et batteries) soit 2 kg/hab.

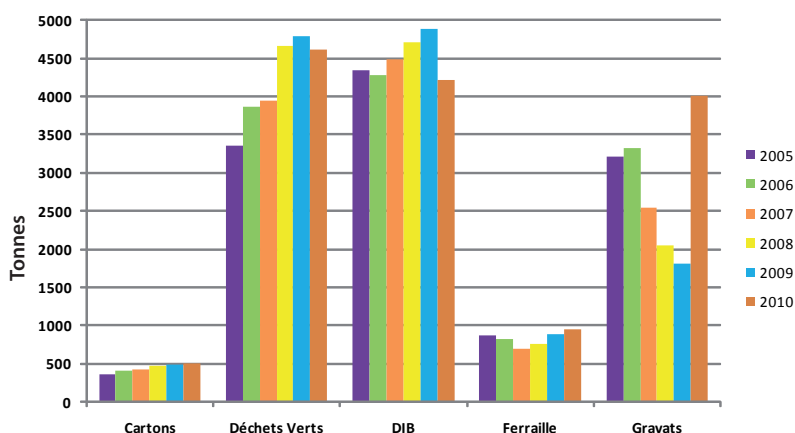
On note une forte hausse des tonnages (+21%) de déchets collectés en déchèterie qui s'explique par :

1. La prise en compte de l'ensemble des tonnages de gravats collectés. Jusque fin 2009, environ la moitié des tonnes déposées étaient valorisées via une filière gratuite de traitement sans pesée ;
2. La mise en place d'une benne pour la récupération du mobilier en bois, soit 1 559 tonnes collectées dont seulement 670 tonnes extraites de la benne encombrants, ce qui est probablement lié à un «effet de déstockage».



II.f Évolution de la collecte en déchèterie en kg/hab.

i La **population de référence** pour la collecte en déchèterie tient compte des **1 343 habitants des communes de Sept Saulx et Val de Vesle** ayant une convention d'accès à la déchèterie de Villers-Marmery.



II.g Évolution des tonnages collectés en déchèterie par type de matériaux



3.2 LES DECHETS BANALS

	BOIS A ⁽¹⁾	BOIS B ⁽¹⁾	CARTON	DECHETS VERTS	FERRAILLE	GRAVATS	HOUSSES PLATIQUES	TOUT VENANT	TONNAGE COLLECTÉ	% DES APPORTS
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	%
BAZANCOURT		46	32	363	73	333		327	1 174	8 %
BEINE NAUROY			19	183	39	155		196	592	4 %
BRIMONT		144	49	471	99	374		523	1 660	11 %
HERMONVILLE			41	464	87	232		205	1 326	9 %
PONTFAVERGER		105	33	245	73	176		256	888	6 %
RILLY LA MONTAGNE		132	54	312	76	249	5	268	1 158	7 %
SILLERY	62	269	117	1 071	196	964	3	841	3 461	23 %
VAUDESINCOURT				30	16	31		74	151	1 %
VILLERS-MARMERY	32	103	48	225	78	342	3	328	1 159	7 %
WARMERVILLE		140	31	631	88	482		327	1 699	11 %
WITRY-LES-REIMS	42	219	74	627	121	667		574	2 324	15 %
TONNAGE COLLECTÉ	136	1 158	498	4 622	946	4 005	11	4 216	15 592	100 %

↳ Evolution 2009-2010 en tonnes

	-	-	2 %	-3,5 %	6 %	121 %	-15 %	-14 %	21 %
--	---	---	-----	--------	-----	-------	-------	-------	------

↳ Evolution 2009-2010 en kg/hab.

EN KG/HAB.	3	24	10	95	20	83	0	87	322
-------------------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	----------	-----------	------------

	-	-	-	-7 %	3 %	112 %	-	-16 %	17 %
--	---	---	---	------	-----	-------	---	-------	------

TRAITEMENT	VALORISATION MATIÈRE	VALORISATION MATIÈRE	VALORISATION MATIÈRE	COMPOSTAGE	VALORISATION MATIÈRE	VALORISATION MATIÈRE	VALORISATION MATIÈRE	INCINÉRATION
REPRENEURS DU 01/07/2010 AU 31/12/2010	BROYAGE NORD EST LIVRY LOUVERCY (51) CHAMPENOISE ENVIRONNEMENT CERNAY-LES-REIMS (51)	BROYAGE NORD EST LIVRY LOUVERCY (51) CHAMPENOISE ENVIRONNEMENT CERNAY-LES-REIMS (51)	GIRON REIMS (51)	TERRALYS PARGNY-LES-REIMS (51)	DERICHEBOURG (CFF RECYCLING) REIMS (51)	EUROVIA REIMS (51)	CHAZELLE LA CHAPELLE SAINTE LUC (10)	REMOVAL ONYX EST (INCINÉRATION) REIMS (51)
	BROYAGE NORD EST LIVRY LOUVERCY (51) CHAMPENOISE ENVIRONNEMENT CERNAY-LES-REIMS (51)	BROYAGE NORD EST LIVRY LOUVERCY (51) CHAMPENOISE ENVIRONNEMENT CERNAY-LES-REIMS (51)	GIRON REIMS (51)	TERRALYS PARGNY-LES-REIMS (51)	DERICHEBOURG (CFF RECYCLING) REIMS (51)	MORONI REIMS (51)	CHAZELLE LA CHAPELLE SAINTE LUC (10)	C.E.T ONYX EST (ENFOUISSEMENT) BEINE NAUROY (51)

(1) Collectés depuis le 01/10/2009

3.3 LES DECHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

	DMS ⁽¹⁾	PILES	TONNAGE COLLECTÉ	HUILES (LITRE)	DASRI ⁽²⁾ (CARTONS)	% DES APPORTS
BAZANCOURT	24	0,5	24,5	500	8	23 %
BEINE NAUROY	5	0,3	5,3	1 900	3	5 %
BRIMONT	11	0,3	11,3	2 700	14	10 %
HERMONVILLE	10	0,3	10,3	3 000	8	10 %
PONTFAVERGER	7	0,6	7,6	2 000	3	7 %
RILLY LA MONTAGNE	6	0,4	6,4	1 000	9	6 %
SILLERY	20	1	21	5 000	6	19 %
VAUDESINCOURT	2	0	2	2 000		2 %
VILLERS-MARMERY	6	0,6	6,6	2 900	3	6 %
WARMERIVILLE	1 ⁽³⁾	0,2	1,2			1 %
WITRY-LES-REIMS	11	0,8	11,8	5 600	15	11 %
TONNAGE COLLECTÉ	103	5	108	26 600	69	100 %

↳ Evolution 2009-2010 en tonnes

27 % - 17 % 24 % 16 % 60 %

EN KG/HAB.	2	0	2	-	-
------------	---	---	---	---	---

↳ Evolution 2009-2010 en kg/hab.

- - - - -

REPRENEURS	DUCAMP	CHIMIREC VALRECOISE	CHIMIREC VALRECOISE	EDC Champagne-Ardenne
	SAINT QUENTIN (02)	SAINT JUSTE EN CHAUSSÉE (60)	SAINT JUSTE EN CHAUSSÉE (60)	SAINTE MEMMIE (51)

⁽¹⁾ Les **Déchets Ménagers Spéciaux** (D.M.S) sont collectés dans 10 des 11 déchèteries du Sycodec depuis 2006. Les déchets suivants sont récupérés dans des caisses et armoires spécifiques : batteries au plomb, bidons souillés, peintures, colles, graisses, vernis et encres, chlorate, soude, produits comburants, déchets dangereux divers, filtres à huile, les bombes et aérosols, produits phytosanitaires, solvants, liquides de frein et liquides de refroidissement, bases, acides, huiles alimentaires, radiographies médicales, cartouches d'encre d'imprimantes et toners de photocopieurs, tubes fluo, néons et lampes.

La collecte des D.D.M est exclusivement réservée aux particuliers, les professionnels ayant des filières dédiées pour ce type de déchets.

⁽²⁾ Les **Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux** sont collectés dans 9 des 11 déchèteries du Sycodec depuis 2008. Cette **collecte gratuite**, a été mise en place pour répondre au besoin des particuliers en autotraitement souhaitant se débarrasser de leurs seringues usagées et autres déchets piquants et coupants.

↳ **243 inscrits au service dont 39 en 2010.**

⁽³⁾ Bidons souillés collectés dans une benne spécifique.

3.4 LA FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

En 2010, **201 059 visiteurs** se sont rendus en déchèteries, soit une baisse de la fréquentation de 4 % par rapport à 2009. Les déchèteries les plus fréquentées sont :

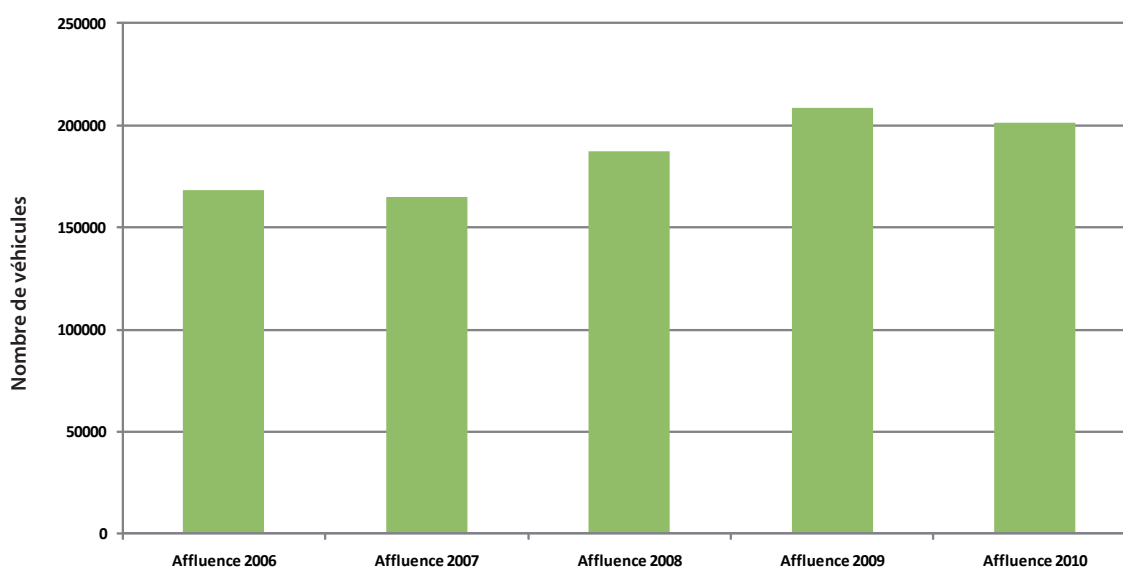
- Sillery avec 44 132 visiteurs (+2 % par rapport à 2009) ;
- Witry-les-Reims avec 45 326 visiteurs (-19 % par rapport à 2009).

Déchèterie	Affluence 2009	Affluence 2010	Evolution 2009/2010	% visiteurs
Bazancourt	15 662	16 478	5 %	8 %
Beine Nauroy	7 958	8 450	6 %	4 %
Brimont	22 001	20 150	- 8 %	10 %
Hermonville	20 020	18 185	- 9 %	9 %
Pontfaverger	12 168	13 421	10 %	7 %
Rilly-la-Montagne	13 219	13 048	- 1 %	6 %
Sillery	43 245	44 132	2 %	22 %
Vaudésincourt	1 682	1 894	13 %	1 %
Villers-Marmery	5 762	11 200	94 % ⁽¹⁾	6 %
Warmeriville	19 649	17 328	- 12 %	9 %
Witry-les-Reims	45 188	36 773	- 19 %	18 %
Affluence totale	208 375	201 059	- 4 %	

⁽¹⁾ Ouverture de la déchèterie de VILLERS-MARMERY le 15 juin 2009



L'affluence des visiteurs est comptabilisée en nombre de véhicules.



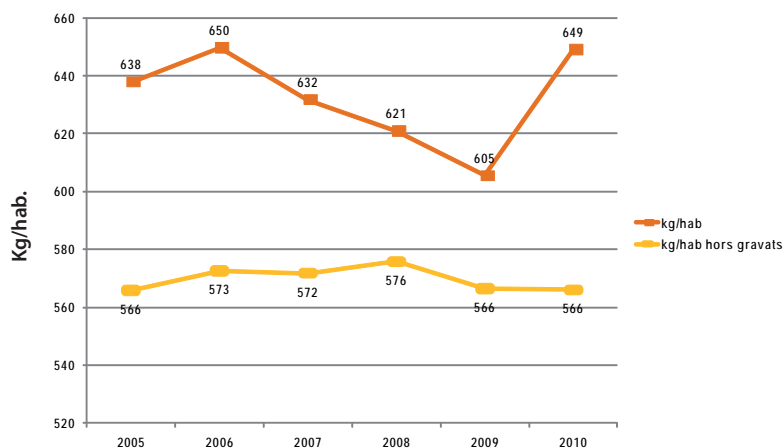
2. BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS EN 2010

	FLUX DE DÉCHETS	TONNAGES ANNÉE 2010	% DU TOTAL	KG / HAB.	ÉVOLUTION ⁽¹⁾ 2009 -2010 EN KG / HAB.	MODE DE COLLECTE	TRAITEMENT
DÉCHETS MÉNAGERS	■ Ordures Ménagères Résiduelles	10 114	33 %	215	- 1 %	Porte à porte	Incineration
	■ Emballages recyclables	1 253	4 %	26	-	Porte à porte	Recyclage
	■ Papiers, journaux	1 641	5 %	35	-	Porte à porte	Recyclage
	COLLECTE EN PORTE À PORTE	13 008	42 %	276	- 1 %		
	■ Emballages en verre	2 313	7 %	49	-4 %	Apport volontaire	Recyclage
DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES	■ Tout venant	4 216	14 %	87	- 16 %	Déchèterie	Enfouissement Incineration
	■ Déchets verts	4 622	15 %	95	- 7 %	Déchèterie	Compostage
	■ Gravats⁽²⁾	4 005	13 %	83	112 %	Déchèterie	Recyclage
	■ Autres déchets des déchèteries⁽³⁾	2 749	9 %	57	90 %	Déchèterie	Recyclage
	■ Déchets Dangereux des Ménages	108	-	2	-	Déchèterie	Autre
	COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (Y COMPRIS COLLECTE DU VERRE)	18 013	58 %	373	14 %		
	↳ <i>Collecte en déchèteries HORS GRAVATS</i>	11 695	-	241	2,5 %		
TOTAL DES DÉCHETS COLLECTÉS		31 021	100 %	649	7 %		
	↳ <i>Total des déchets collectés HORS GRAVATS</i>	27 016	-	566	-		

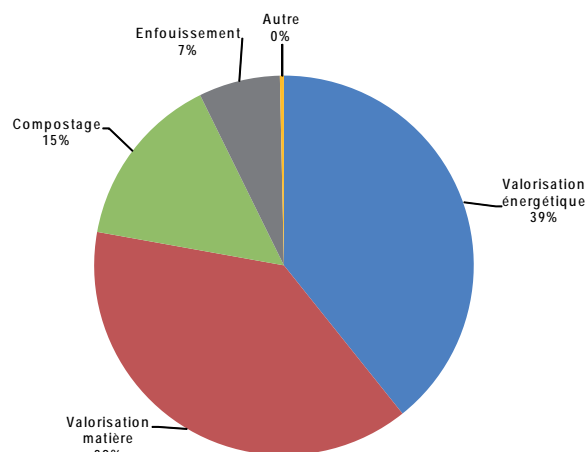
(1) Population prise en compte pour le calcul : Année 2009 = 46 952. Année 2010 = 47 136 pour les déchets en porte à porte et le verre et 48 479 pour la collecte en déchèterie qui comprend les 1 343 habitants des communes de Sept Saulx de Val de Vesle.

(2) En 2008 et 2009, la moitié des tonnages de gravats collectés n'étaient pas comptabilisés car évacués via une filière gratuite sans pesée.

(3) Bois A, Bois B, Carton, Ferraille, Housses Plastiques. La forte hausse par rapport à 2009 est liée à la mise en place de la collecte du Bois B (1 159 tonnes).



II.i Évolution de la collecte en kg/hab



II.j Répartition des tonnages collectés selon leur mode de traitement

Chapitre III

Indicateurs financiers

1. BILAN DES CHARGES ET PRODUITS PAR TYPE DE COLLECTE

Le SYCODEC s'est engagé dans une démarche de comptabilité analytique permettant de présenter le rapport financier ci-contre. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de répondre notamment aux exigences posées pour l'obtention du label «Qualitri » mais aussi de répondre à la méthode mise en place par l'ADEME «compta coût» qui permet aux collectivités d'avoir le même mode de calcul des coûts de leur service déchets ménagers et de les comparer en toute objectivité.

La matrice d'expression des coûts se traduit par une analyse des charges et des recettes par flux.

▪ Les modalités de répartition des charges :

Les **charges fonctionnelles** ont été réparties de manière proportionnelle en fonction de la part de chacun des flux dans le coût total de collecte (sauf l'intercommunalité qui ne concerne que les OM), soit 44 % pour les OM, 34 % pour le tri sélectif, 7 % pour le verre et 15 % pour les déchèteries.

- Les **charges de structure** comprennent toutes les dépenses liées au fonctionnement : l'eau, l'électricité, les fournitures d'entretien, les fournitures petit équipement, les fournitures administratives, les locations mobilières, la maintenance informatique, la rémunération pour le personnel administratif et d'encadrement, les indemnités, les abonnements divers, les annonces diverses, les frais d'affranchissement, les abonnements téléphoniques, les formations, les amortissements des emprunts et frais financiers du centre d'exploitation.
- Les **charges d'intercommunalité** sont les coûts d'adhésion au SYVALOM
- Les **charges de communication** comprennent les dépenses liées aux actions de communication écrites et de terrain, les salaires du personnel en charge de la communication, les amortissements et frais financiers liées aux dépenses de communications

Les **charges techniques** ont également été réparties en fonction du type de collecte.

- Les **charges de collecte** comprennent les frais d'assurances, le carburant, les charges financières et l'amortissement des véhicules, l'entretien. Ces charges comprennent également les frais de salaires liés à chaque flux (exemple : les gardiens pour les déchèteries) y compris les saisonniers et remplaçants, les vêtements de travail.
- Les **charges de pré-collecte** comprennent l'achat et la maintenance des bacs, les charges financières et l'amortissement. La règle de répartition se fait en fonction du nombre de litres par flux mis en place et se répartit ainsi : 57 % pour les OM et 43 % pour le tri sélectif (30 % pour le bac bleu et 13 % pour le bac jaune).
- Les **charges liées à la prévention** recouvrent l'achat des composteurs
- Les **charges de transit et de transport** concernent le « bas de quai des déchèteries », soit la collecte, l'amortissement des bennes et les frais de salaire des chauffeurs déchèteries.
- Les **charges de traitement** concernent l'incinération des OM, le tri sélectif pour les corps creux, le traitement des déchets issus des déchèteries.

▪ Les recettes :

Les **recettes** proviennent de la vente des matériaux liée à la collecte en porte à porte, de la collecte en déchèterie et de la collecte du verre :



• **Les ventes de matériaux**

- ✓ Pour les OM : vente d'énergie liée à l'incinération
- ✓ Pour le tri sélectif : des emballages recyclables collectés en porte à porte (les journaux-revues-magazines, l'acier, l'aluminium, les ELA, les EMR, les emballages en plastique.)
- ✓ Du verre
- ✓ Des matériaux collectés en déchèterie : les cartons, la ferraille, les housses en plastique.

• **La vente de composteurs**

• **La redevance spéciale des professionnels**

• **Les soutiens aux tonnages et à la communication d'Eco Emballages et d'Adelphe.**

ANNÉE 2010

Montants en € TTC SINOE

Population adhérente : 46 952

		Flux de déchets					
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages recyclables et journaux	Déchets des déchèteries	Total	€/ hab.
CHARGES	Charges fonctionnelles						
	▪ Structure						
	▪ Intercommunalité						
	▪ Communication						
	Charges techniques						
	▪ Prévention						
	▪ Pré-collecte						
	▪ Collecte						
	▪ Transit / Transport						
	▪ Traitement des déchets non dangereux						
▪ Traitement des DMS							
▪ Incinération							
	TOTAL CHARGES						
	en € / hab.						
PRODUITS	Produits industriels						
	▪ Vente de produits de d'énergie						
	▪ Vente de matériaux						
	▪ Vente de composteurs						
	Soutiens						
	TOTAL PRODUITS						
	en € / hab.						
AUTRES	Redevance spéciale						
	Contributions des collectivités						
	TOTAL CONTRIBUTIONS						

2. DÉTAIL DES COÛTS DE TRAITEMENT PAR TYPE DE COLLECTE

2.1 LES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE À PORTE

	Prestataire	Traitement	Coût HT / tonne
OMr	SYVALOM	Incinération	85,58 €
Emballages	AUREADE	Stockage au centre de transfert	6,39 €
	CHAZELLE	Transport au centre de tri	1 691,03 € (forfait au mois)
		Tri des emballages	290,11 €
		Traitement des refus de tri	73,41 €
Papier	AUREADE	Stockage au centre de transfert	3,04 €

2.2 LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

	Traitement	Du 01/01/2010 au 31/06/2010		Du 01/07/2010 au 31/12/2010	
		Prestataires	Coût HT / tonne	Prestataires	Coût HT / tonne
BOIS A	Valorisation matière	Champenoise Environnement	30 €	Champenoise Environnement	30 €
BOIS B	Valorisation matière	Broyage Nord Est	42 €	Broyage Nord Est	42 €
	Valorisation matière	Champenoise Environnement	40 €	Champenoise Environnement	42 €
Déchets verts	Compostage	TERRALYS	29 €	TERRALYS	26 €
Gravats	Valorisation matière	Moroni	6 €	EUROVIA	4 €
Tout-Venant	-	ONYX - Enfouissement	74 €	ONYX - Incinération	74 €

3. LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2010

Nature de l'investissement	Montant en € TTC (y compris subventions)
↳ Achat d'un camion de collecte de déchèteries	129 885 €

4. SYNTHÈSE DES COÛTS DU SERVICE

	Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets Ménagers Recyclables ⁽¹⁾	Déchets des déchèteries
Coût complet du service	€ <i>soit € la tonne</i>	€ <i>soit € la tonne</i>	€ <i>soit € la tonne</i>
↳ <i>Evolution 2009-2010 du coût complet du service</i>	-	%	%
Produits industriels et subventions	€	€	€
↳ <i>Evolution 2009-2010 des recettes</i>	-	%	%
Coût aidé du service	€ <i>soit € la tonne</i>	€ <i>soit € la tonne</i>	€ <i>soit € la tonne</i>
Coût aidé du service en € / hab.	€	€	€

⁽¹⁾ Emballages, papiers, journaux et verre



- **Coût complet** = totalité des charges (coût réel du service) ;
- **Coût aidé** = coût complet – produits à caractères industriels (vente de matériaux, d'énergie...) – soutiens des sociétés agréées (Adelphe, Eco Emballages) et subventions perçues.

Chapitre IV

La communication

1. LA COLLECTE SÉLECTIVE

1.1 LES ACTIONS DE PROXIMITÉ

Public	Action menée en 2010	Bilan
Habitants	Suivi des nouveaux habitants. Depuis juillet 2010, contrat avec LA POSTE pour le suivi des emménagements dans les communes du Sycodec.	<ul style="list-style-type: none"> 600 guides du tri envoyés.
Habitants	Suivi de la qualité du tri en porte à porte.	<ul style="list-style-type: none"> 47 suivis de collecte effectués par notre ambassadeur du tri. 750 bacs refusés (86% des refus concernent les bacs jaunes)
Habitants	Accueil téléphonique.	1 800 appels reçus dont : <ul style="list-style-type: none"> 30% concernant la gestion des bacs 26% concernant les déchèteries 15% concernant la collecte 11% concernant les consignes de tri
Associations	Visite du centre de tri TRI VAL MARNE avec l'association culturelle de TAISSY.	<ul style="list-style-type: none"> 15 adultes sensibilisés
Habitat collectif	Amélioration de la signalétique des consignes de tri pour les locaux poubelles extérieurs.	<ul style="list-style-type: none"> 10 panneaux installés sur la commune de WITRY-LES-REIMS.
Communauté de communes de la Côte des Noirs	Entre mai et juillet 2010 : préparation de l'adhésion de la Communauté de Communes au Sycodec.	<ul style="list-style-type: none"> 1 200 enquêtes en porte à porte 1 réunion publique avec les élus



Visite du centre de tri le 4 mai 2010



Affichage locaux poubelles extérieurs



Animation scolaire à SILLERY

1.2 LES ANIMATIONS SCOLAIRES

► Etablissement	► Communes concernées en 2010	► Bilan
Ecoles maternelles	BEINE-NAUROY, BOULT-SUR-SUIPPE, LAVANNES, SILLERY	<ul style="list-style-type: none"> • 4 écoles • 46 enfants sensibilisés
Ecoles élémentaires	BOULT-SUR-SUIPPE, LAVANNES, PONTFAVERGER, TREPAIL, VERZENAY, WITRY-LES-REIMS	<ul style="list-style-type: none"> • 6 écoles • 538 enfants sensibilisés
Collèges	Collège PAUL ÉLUARD de VERZY dans le cadre du projet ECO-ECOLE. Le partenariat avec le collège se poursuit en 2011.	<ul style="list-style-type: none"> • 8 classes • 280 élèves concernés

1.3 LES OUTILS DE COMMUNICATION

Information générale :

- Site Internet : www.sycodec.fr
- Bulletin du Sycodec 2 fois par an
- Articles dans les bulletins communaux
- Rapport annuel

Information sur la collecte des déchets :

- Affiches sur les consignes de tri
- Aide-mémoire du tri
- Guide déchèterie
- Guide sur la redevance spéciale

Prévention des déchets :

- Guide du compostage domestique
- Guide sur la collecte des déchets de soins
- Calendrier du Sycodec
- Autocollants STOP PUB
- Distribution de boîtes pour la collecte des piles dans les mairies et les établissements scolaires.



2. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

2.1 LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Suite à une demande croissante de la population, nous avons mis en place, depuis 2008, un service de vente de composteurs domestiques à prix réduit pour les habitants des communes adhérentes au Sycodec.

Nous avons prévu la vente de 1 500 composteurs sur trois ans (2008-2010).

En 2010, le prix de vente est fixé à 20 € TTC.

■ Le bilan de l'opération de vente de composteurs

	Composteurs vendus	Production d'Ordures Ménagères Résiduelles
Année 2008	500	224 kg/hab.
Année 2009	447	222 kg/hab. [-2,3%]
Année 2010	444	215 kg/hab. [-3%]



Composteur Bulbéo®
360L
Plastique recyclé

Enquête de satisfaction menée en juillet 2010 auprès de 287 foyers :

- 88 % des utilisateurs se déclarent satisfaits par le composteur proposé par le Sycodec.
- 60 % des utilisateurs ne pratiquaient pas le compostage auparavant.

La campagne de promotion du compostage domestique, initialement prévue pour 3 ans, est reconduite en 2011.

2.2 LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR LES PROFESSIONNELS

En 2010, le Sycodec compte 28 entreprises concernées par le paiement de la Redevance Spéciale.

Ses entreprises se sont engagées, par contrat, à ne pas dépasser un certain volume hebdomadaire de production d'ordures ménagères (fonction de leur activité.)

Chapitre V

Bilan et perspectives

1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

	Tous déchets	OMr	Collecte sélective	Verre	Déchets des déchèteries
--	--------------	-----	--------------------	-------	-------------------------

▶ DONNÉES TECHNIQUES

Nombre d'habitants desservis	47 136				48 479
Mode de collecte	Régie	Porte à porte	Porte à porte	Apport volontaire	11 déchèteries
Fréquence de collecte	–	1 fois par semaine	1 fois par semaine	Tous les 15 jours	–
Contenant	–	Bac bordeaux	Bac jaune Bac bleu	–	–

Tonnages collectés en 2010	31 021	10 114	2 894	2 313	15 700
-----------------------------------	--------	--------	-------	-------	--------

↳ *Évolution 2009/2010 en tonnes collectées* 9 % - 0,5 % – - 4 % 21 %

Tonnages collectés en kg/hab	649	215	61	49	324
-------------------------------------	-----	-----	----	----	-----

↳ *Évolution 2009/2010 en kg / hab.* 7 % - 1 % – - 4 % 17 %

Taux de refus	–	–	8 %	–	–
----------------------	---	---	-----	---	---

Taux de collecte en vue du recyclage⁽¹⁾	54 %	–	100 %	100 %	73 %
---	------	---	-------	-------	------

▶ INDICATEURS FINANCIERS

Coût complet du service					
--------------------------------	--	--	--	--	--

↳ *Evolution 2009-2010 du coût complet du service* –

Recettes, soutiens et aides					
------------------------------------	--	--	--	--	--

↳ *Evolution 2009-2010 des recettes et soutiens* –

Coût aidé du service					
-----------------------------	--	--	--	--	--

Coût aidé en €/hab.					
----------------------------	--	--	--	--	--

⁽¹⁾ Ce taux indique le % de déchets collectés pour être recyclés. :

- Pour la collecte sélective et le verre : l'ensemble des tonnages sont collectés pour être recyclés.
- Pour les déchèteries : 11 484 T sont collectées en vue du recyclage (= 15 700 T collectées en déchèterie – 4 216 T de tout-venant)
- Pour l'ensemble des déchets : 16 691 T sont collectées en vue du recyclage (= 31 021 T collectées – 10 114 T d'OMr – 4 216 T de tout-venant des déchèteries)

2. LES ÉVOLUTIONS DE L'ANNÉE 2010

Les modifications éventuelles des structures intercommunales (réformes des collectivités territoriales) ont pesé sur les projets de l'année 2010 et rendent difficile les prises de décisions. La réforme pèse également sur les projets à venir pour notre syndicat.

2^{ème} trimestre 2010 - L'étude sur le financement incitatif des déchets.

Une étude sur la faisabilité de la mise en place d'une tarification incitative pour financer le service déchets a été lancée au 2^{ème} trimestre 2010. Le cabinet AUSTRAL, mandaté pour sa réalisation, a rendu son rapport final en mars 2011. Aucune décision n'est encore prise quant à la mise en place ou non d'une telle redevance sur le territoire du Sycodec.

4^{ème} trimestre 2010 - L'adhésion de la Communauté de Communes de la Côte des Noirs.

Entre mai et juillet 2010, nous avons préparé l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte des Noirs. Nos agents ont effectué 1200 enquêtes de dotation en porte à porte. Nous avons également animé une réunion publique pour présenter le Sycodec aux élus. En août 2010, suite à des décisions politiques prises au sein de la Communauté de Communes, l'adhésion a été remise en cause.

4^{ème} trimestre 2010 - La labellisation du service collectif.

En 2010, le service collectif a obtenu le label QUALIPLUS décerné par l'ADEME et Eco-Emballages. Le label qui récompense les collectivités pour la bonne gestion des déchets ménagers est attribué pour 3 ans.

3. LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2011

1^{er} trimestre 2011 :

- Mise en place de bornes pour la collecte des textiles en déchèteries.
- Mise en place d'armoires pour la collecte des déchets ménagers spéciaux à la déchèterie de WARMERIVILLE.

2^{ème} trimestre 2011 :

- Organisation d'une manifestation pour le 10^{ème} anniversaire de la collecte sélective.
- Modernisation du site Internet du Sycodec : www.sycodec.fr
- Transfert de la compétence traitement des déchets issus de la collecte sélective au SYVALOM.

